

TITRE V

AGENT(E) DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (niveau V)

Objectifs pédagogiques

Acquérir les compétences nécessaires théoriques et pratiques à l'emploi et à la fonction d'agent de sûreté et de sécurité privée, pour répondre à l'obligation du décret n° 2005-1122 du 06/09/2005.

Pré-requis

Etre en possession du n° d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009).

Public concerné

Toute personne exerçant ou souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée.

Programme de formation

Exposé théorique

Gestion de la législation et des obligations réglementaires liées à la profession :

Contrôle d'accès, filtrage et palpation de sécurité

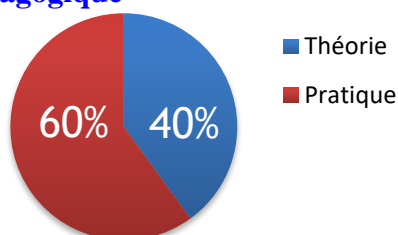
Prévention et gestion des risques

Supports de cours et matériels pédagogiques

Livret du cours Dvd
Emetteurs-récepteurs, etc ...

Méthode pédagogique

Modulaire



Exercices pratiques

cas pratiques

Mise en situation réelle avec exercices pratique
(PC de sécurité, rondes, interventions, ...)



Lieux de réalisation

Formation : Strasbourg / **Examen** : Strasbourg

Evaluation

Evaluations réalisées en cours de formation (SST)

QCM

Mise en situation professionnelle réelle

Si réussite à l'examen

Diplôme

Organisation :

Effectif de mini. : 4 - maxi. : 12

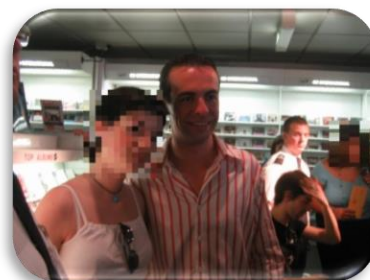
Durée : 175 heures

Accessibilité :

Locaux non adaptés aux personnes en situation d'handicap.

Tarif :

Merci de nous demander un devis par mail à ForcesEst@orange.fr



Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

Nous faisons appel à des formateurs auto-entrepreneurs pour certains modules de formation.

www.FORCESEST.fr

FORMation & Conseil En Sécurité en
région EST

Une équipe au service de votre sécurité

FORCES EST Sarl

FORMation & Conseil En Sécurité en région Est

20 place des Halles
67000 STRASBOURG

☎ 06.85.89.64.70 www.forcesest.fr

✉ E-mail : forcesEst@orange.fr



web

Retrouvez toute l'actualité
de nos formations sur votre
mobile !

Flashez le QR code !

Autorisation administrative n° FOR-067-2023-03-08-20180646291 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »

SURETE

SECURITE INCENDIE

SECOURISME

PREVENTION



Siège social : 20 Place des Halles - 67000 STRASBOURG Capital de 8.000 €uros RCS Strasbourg SIREN 494 384 845 APE N°8559 A
Tva non assujetti Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 03992 67 auprès du Préfet de Région d'Alsace
☎ : 06 85 89 64 70 ou 06 45 98 65 35 ✉ E-mail : forcesEst@orange.fr www.forcesEst.fr

